#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 30/03/2012 Date de révision: 4/02/2020 Remplace la fiche: 13/05/2019 Version: 4.3

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

CHAMPION ECO FLOW 0W40 FE Nom du produit

: 16106 Code du produit Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur

Spec. d'usage industriel/professionnel utilisation non dispersive

Utilisation dans un système fermé

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOLF OIL CORPORATION N.V. Georges Gilliotstraat, 52 2620 Hemiksem - België T 0032 (0)3 870 00 00 - F 0032 (0)3 870 00 99

info@wolfoil.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 14 58 45 45 (NL/EN/FR/DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
	Astrid			

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Alkylphénol C14-16-18. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifié	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	50 – 70	Asp. Tox. 1, H304
1-Decene, homopolymer, hydrogenated	(N° CAS) 68037-01-4 (N° CE) 500-183-1 (N° REACH) 01-2119486452-34	10 – 30	Asp. Tox. 1, H304
Bis(nonylphenyl)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	1 – 2,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Alkylphénol C14-16-18	(N° CE) 931-468-2 (N° REACH) 01-2119498288-19	1 – 2,49	Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate)	(N° CE) 298-577-9	( 6,25 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 ≤C < 12,5) Eye Irrit. 2, H319 ( 12,5 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

: Mesures de premiers secours pas nécessaires.

: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

4/02/2020 (Version: 4.3) FR (français) 2/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage

Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Autres informations

Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

danger

Température de manipulation Mesures d'hygiène

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

< 40 °C

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

4/02/2020 (Version: 4.3) FR (français) 3/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

#### Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Liquide huileux. Couleur : Jaune-brun. Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pН : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Point d'ébullition Point d'éclair : > 210 °C @ ASTM D92 Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

844 kg/m3 @15°C Masse volumique

Solubilité Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique 80 mm<sup>2</sup>/s @ 40°C

Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,2 mg/l/4h

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
DL50 orale rat 2600 mg/kg 67/548/EEG annex V	
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2 mg/l 1h - OECD 403 - read across

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
DL50 orale	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)
: Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis) Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)

NOAEL (cutané, rat/lapin) > 2000 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	> 220 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	> 980 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

<b>CHAMPION</b>	I ECO FLO	<b>OW 0W40 FE</b>
-----------------	-----------	-------------------

Viscosité, cinématique	80 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

: Non classé

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @96h)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202 (Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l OECD 201 (Desmodesdus subspicatus)

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l scenedes quadricauda @3hr
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l waterflea @2DY
EC50 72h algae (2)	> 125 mg/l waterflea @21DY
NOEC (aigu)	125 mg/l @Waterflea @21DY
NOEC chronique algues	> 1000 @scenedesmus quadriacauda @3hr

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)		
CL50 poisson 1 4,5 mg/l OECD 203 (Oncorhynchys mykiss) 96h		
CE50 Daphnie 1 5,4 mg/l OECD 202 (Daphnia magna) 48h		
EC50 72h algae 1 2,1 mg/l OECD 201 (Selenastrum capricornutum) 48h		

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

# CHAMPION ECO FLOW 0W40 FE Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

	Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Persistance et dégradabilité		Non facilement biodégradable.
	Biodégradation	1 % @28d

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)	
Biodégradation	2 % 28DY @ OECD TG 301D

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
Biodégradation	1,5 % OECD 301B 28d

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) > 7,6	
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	> 6,5

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,9 @23°C

Huile de base - non spécifié (64742-54-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR): Non applicableDésignation officielle de transport (IMDG): Non applicableDésignation officielle de transport (IATA): Non applicableDésignation officielle de transport (ADN): Non applicableDésignation officielle de transport (RID): Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### **Transport maritime**

Aucune donnée disponible

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour l'eau (WGK)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

BImSchV)

WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
 Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

 $: \ \ Zinc\ bis[O-(-6-methylheptyl)]\ bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate), Huile\ de\ base-none and the property of the$ 

spécifié sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen

 $: \ \ Zinc\ bis[O-(-6-methylheptyl)]\ bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate), Huile\ de\ base\ -\ non$ 

spécifié sont listés : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting :

giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

#### Danemark

Réglementations nationales danoises

: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3	Composition/informations sur les	Modifié	
	composants		

Abréviations et acronymes:	
	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

#### Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:	
Non classé	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	
EUH208	Contient Alkylphénol C14-16-18. Peut produire une réaction allergique.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit